



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

Axes forts de l'agglomération Lausanne-Morges

### **Le m3 préféré pour la desserte du Nord de Lausanne**

**La première étape du projet «axes forts» de l'agglomération Lausanne-Morges se concrétise. Le calendrier de mise en service est arrêté et les Chambres fédérales s'apprêtent à voter les crédits. Quant à la deuxième étape, les avant-projets des variantes desservant la Blécherette sont achevés et les représentants communaux ont annoncé au Conseil d'Etat leur préférence pour un métro m3. Les incidences techniques et financières de ce choix feront l'objet d'un examen attentif par le Gouvernement.**

Alliée au développement du réseau ferroviaire cantonal, l'une des principales mesures du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) en matière de transports publics est la mise en œuvre d'un réseau d'axes forts (tramway et trolleybus). Selon le calendrier de la Confédération, le soutien financier apporté au projet d'agglomération sera libéré par étapes, la première (liste A, mesures dont la réalisation commence entre 2011 et 2014) sera votée par le Parlement ces prochaines semaines. Pour les axes forts du PALM, le futur réseau-t, cette première étape concerne la ligne t1 de tramway entre Renens gare et la place de l'Europe à Lausanne (investissement total de 269.2 millions) ainsi que les premiers aménagements permettant de développer un réseau de bus à haut niveau de service (205.5 millions).

Les prochains jalons de cette première étape sont la libération des crédits d'étude communaux, qui devraient être votés début 2011, en complément des crédits d'étude cantonaux. Les phases suivantes permettront l'établissement des plans définitifs qui seront mis à l'enquête publique en 2012. L'octroi des crédits de construction par les législatifs cantonal et communaux permettra un début des travaux en 2014, la mise en service du tramway étant planifiée pour 2017.

La deuxième étape de développement du réseau-t (liste B, début de la réalisation entre 2015 et 2018) devrait concerner une extension de la ligne de tramway à l'Ouest de Renens, l'achèvement des aménagements des lignes de bus à haut niveau de service et la desserte du plateau de la Blécherette. Cette dernière question a fait l'objet d'études comparatives entre des solutions tramway et métro. Le Conseil d'Etat a pris acte de la préférence des représentants communaux au sein de la Délégation politique pour la variante métro (m3).

Compte tenu des coûts d'investissement et d'exploitation considérablement plus élevés que ceux d'une variante tramway ou trolleybus, le Conseil d'Etat examinera les incidences de ces surcoûts sur le financement global des autres mesures d'agglomération à l'échelle du territoire vaudois. En fonction de ces études et discussions complémentaires, le Conseil d'Etat opérera son choix définitif. Les options retenues seront ensuite intégrées à la révision en cours du projet d'agglomération qui sera déposé auprès de la Confédération en juin 2012, permettant ainsi un financement fédéral à décider en 2014.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud  
Lausanne, le 9 septembre 2010

**Renseignements complémentaires :**  
**DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, président de la délégation politique «Axes forts», 021 316 70 01**